LE *CADRE PANCANADIEN SUR LA CROISSANCE PROPRE ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES*, LE SPEDE-QC, ET LES FONCTIONS DE L'ENTENTE DE LIAISON DE LA WCI

Chaire d'économie du climat, 6 avril 2018

Jacques Papy (papy.jacques@uqam.ca)

UQÀM | Faculté de science politique et de droit
Université du Québec à Montréal

Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques

UQÀM | Faculté de science politique et de droit
Université du Québec à Montréal

Les émissions de GES au Canada (2015)

Par type

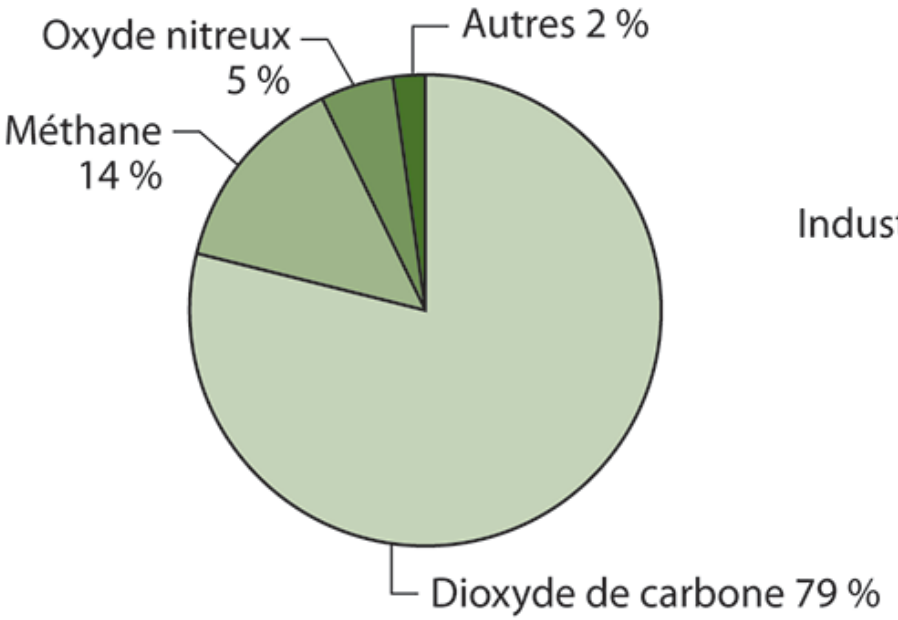

Par secteur économique

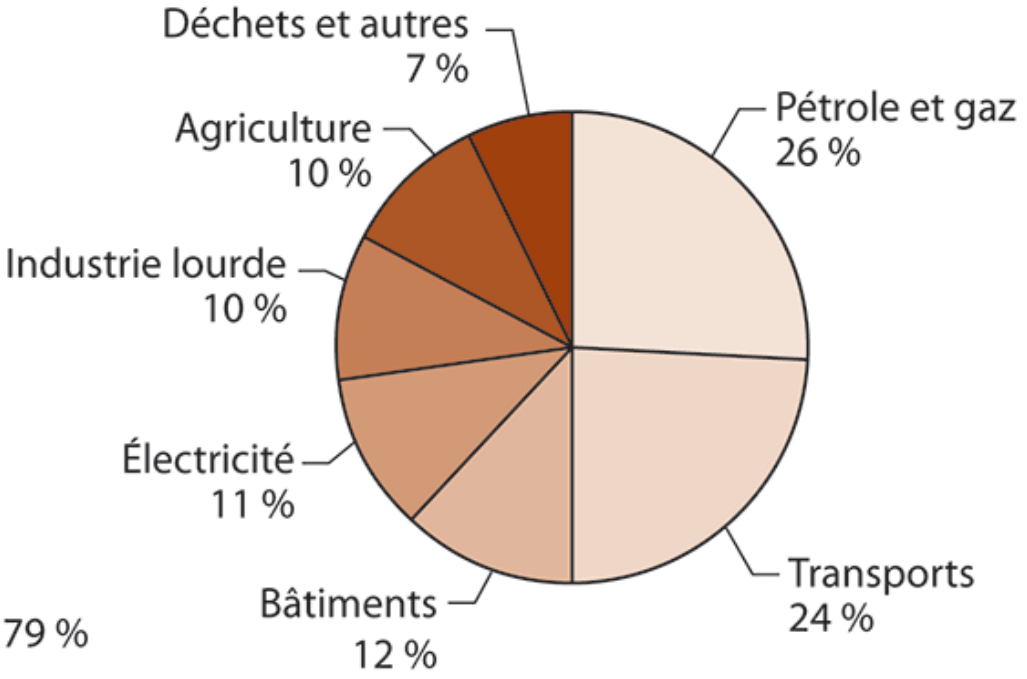

Source : Environnement et Changement climatique Canada, Rapport d'inventaire national 1990-2015 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada, 2017

Les émissions de GES au Canada

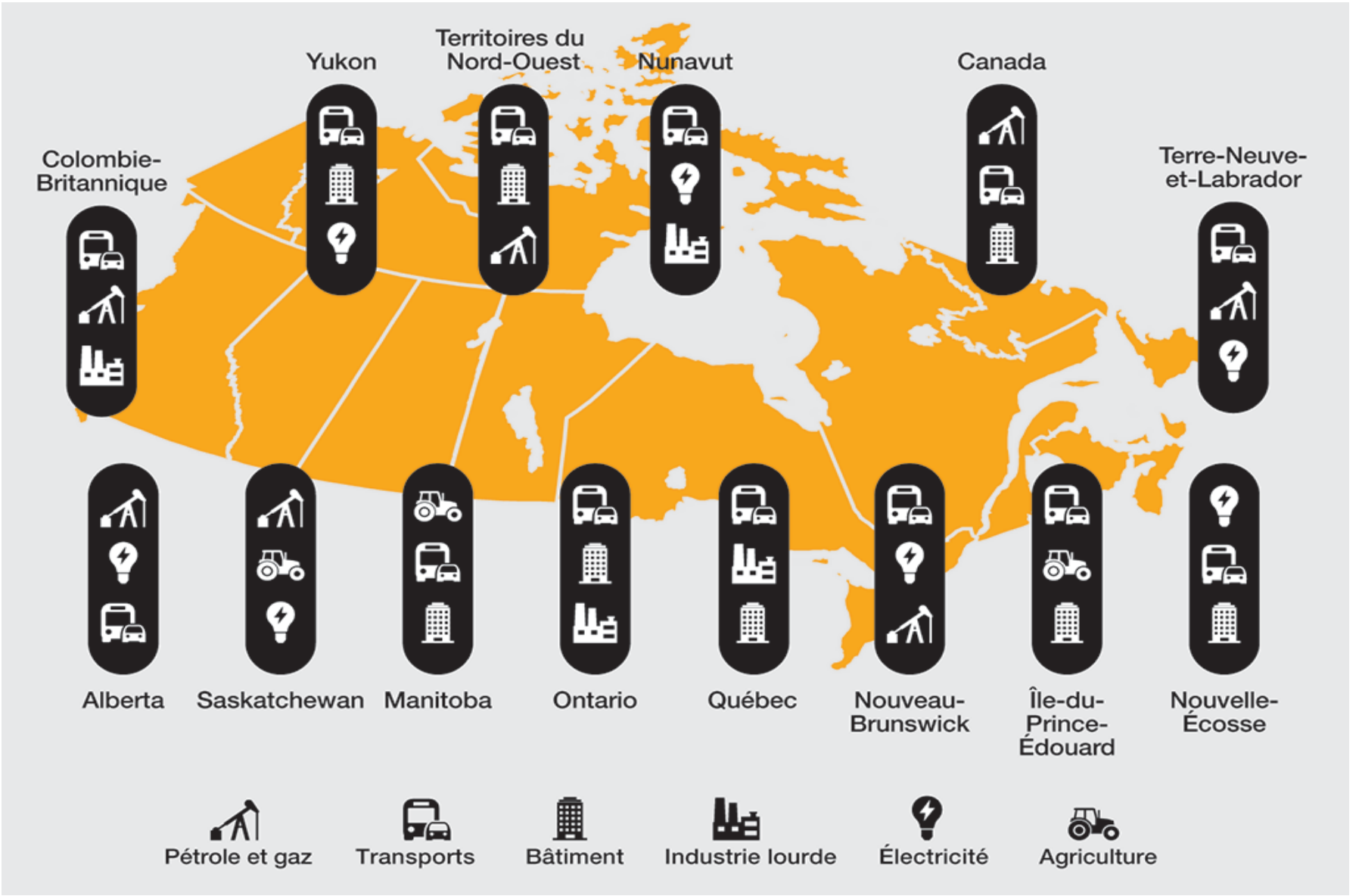

Source : Environnement et Changement climatique Canada, Rapport d'inventaire national 1990-2015 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada, 2017

Les émissions de GES au Canada

Émissions de gaz à effet de serre provenant des installations, Canada, 2014

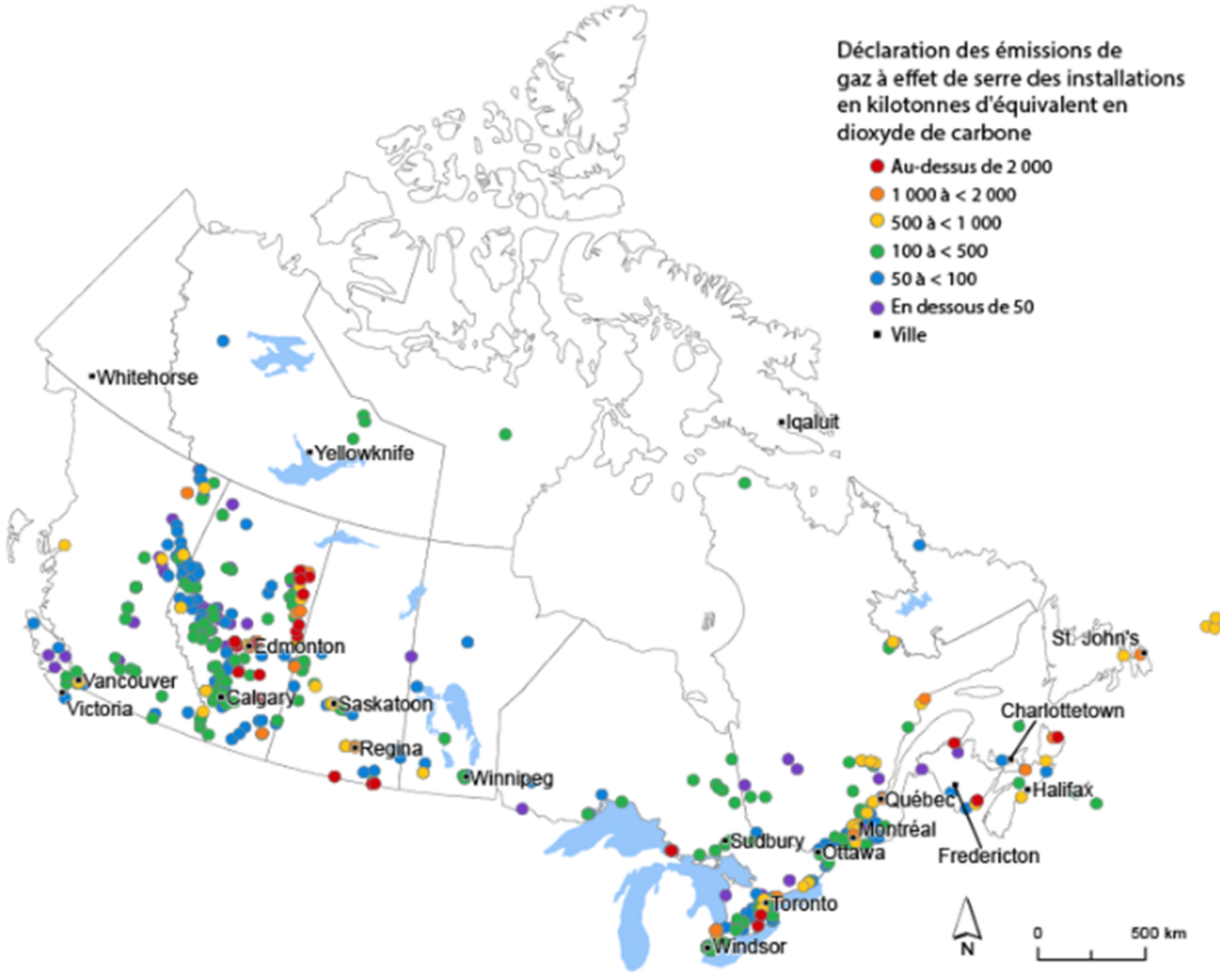

Tableau 4. Émissions de GES totales par habitant des provinces et territoires canadiens, en 1990 et 2015

Province/territoire	Émissions (Mt éq. CO_2)[10]		Variations de 1990 à 2015	Population[11]	Émissions par habitant, en 2015
	1990	2015	%	2015	t éq. CO_2 par habitant
Terre-Neuve-et-Labrador	9,5	10,3	8,6	528 800	19,5
Île-du-Prince-Édouard	1,9	1,8	-9,2	146 800	12,0
Nouvelle-Écosse	19,8	16,2	-18,1	941 500	17,2
Nouveau-Brunswick	16,3	14,1	-13,5	753 900	18,7
Ontario	181,3	166,2	-8,3	13 789 600	12,1
Manitoba	18,6	20,8	11,8	1 295 400	16,0
Saskatchewan	45,2	75,0	66,0	1 131 200	66,3
Alberta	175,3	274,1	56,4	4 177 500	65,6
Colombie-Britannique	51,9	60,9	17,3	4 694 700	13,0
Yukon	0,5	0,3	-52,5	37 300	6,8
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	1,7	2,1	24,9	80 800	25,6
Canada	611,0	721,8	18,1	35 832 500	20,1
Québec	**89,5**	**81,7**	**-8,8**	**8 254 900**	**9,9**

Source : Inventaire québécois des émissions de GES en 2015 et leur évolution depuis 1990 (MDDELCC, 2018)

Les émissions de GES au Canada

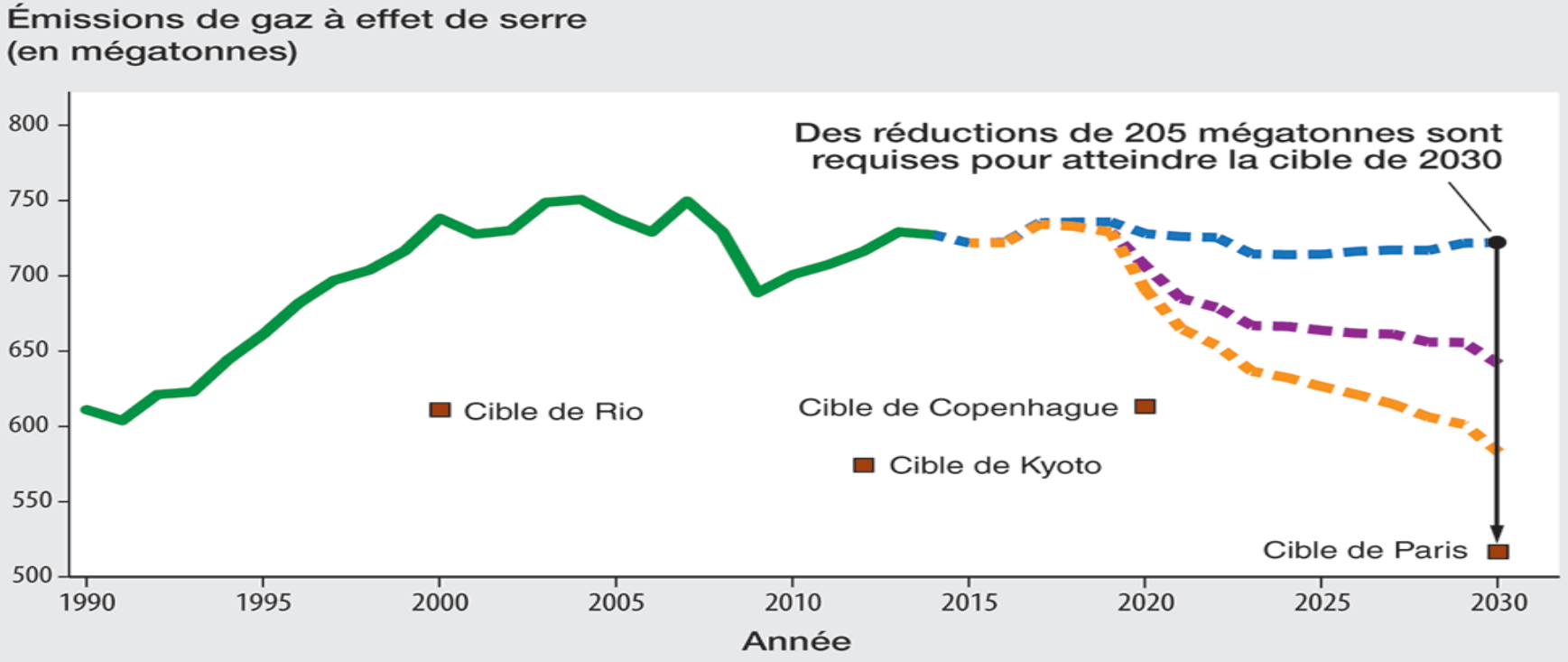

Émissions nationales historiques.

Émissions nationales prévues en tenant compte des mesures en place en septembre 2017.

Émissions nationales prévues en tenant compte des mesures additionnelles en cours d'élaboration, qui n'ont pas encore été mises en œuvre.

Émissions nationales prévues en tenant compte des mesures additionnelles en cours d'élaboration, qui n'ont pas encore été mises en œuvre. Comprend les réductions d'émissions réalisées à l'extérieur du Canada grâce aux droits d'émissions qui pourraient être acquis à l'échelle internationale dans le cadre du programme conjoint de plafonnement et d'échange des droits d'émissions du Québec, de la Californie et de l'Ontario. Au moment où l'Ontario a mené son audit, aucune entente n'avait été conclue avec le gouvernement américain en ce qui concerne la possibilité que la réduction des émissions acquises de la Californie soit prise en compte en vue de l'atteinte des cibles d'émission du Canada.

Source : Environnement et Changement climatique Canada, Rapport d'inventaire national 1990-2015 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada, 2017, Environnement et Changement climatique Canada, septième communication nationale et troisième rapport biennal sur les changements climatiques, 2017

Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques

- Adopté en décembre 2016 (sauf par la Saskatchewan) et application en 2018
- 4 piliers : tarification, atténuation, adaptation, innovation
- Tarification du carbone au choix des provinces (Tarif, SPEDE)
- Filet de sécurité fédéral sur la tarification du carbone (Taxe et RTFR)
- Examen en 2022

Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques – Enjeux de mise en œuvre

- Techniques :
  - Équivalence prix-quantité
- Juridiques :
  - Répartition des compétences Fed / Prov
  - Opinion juridique du Manitoba
  - Procédure de renvoi de la Saskatchewan
  - Accord de Paris
- Politiques

Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques – Enjeux politiques

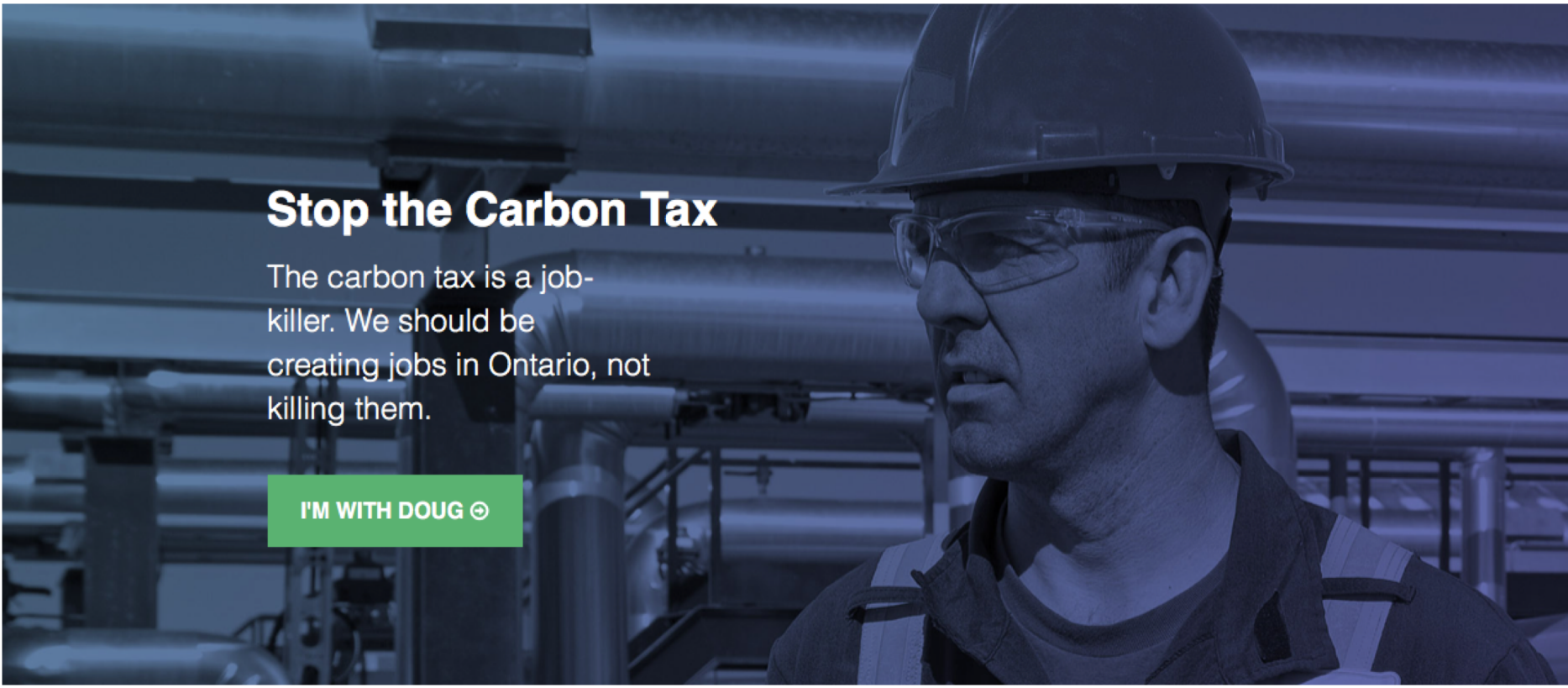

Les émissions de GES au Canada

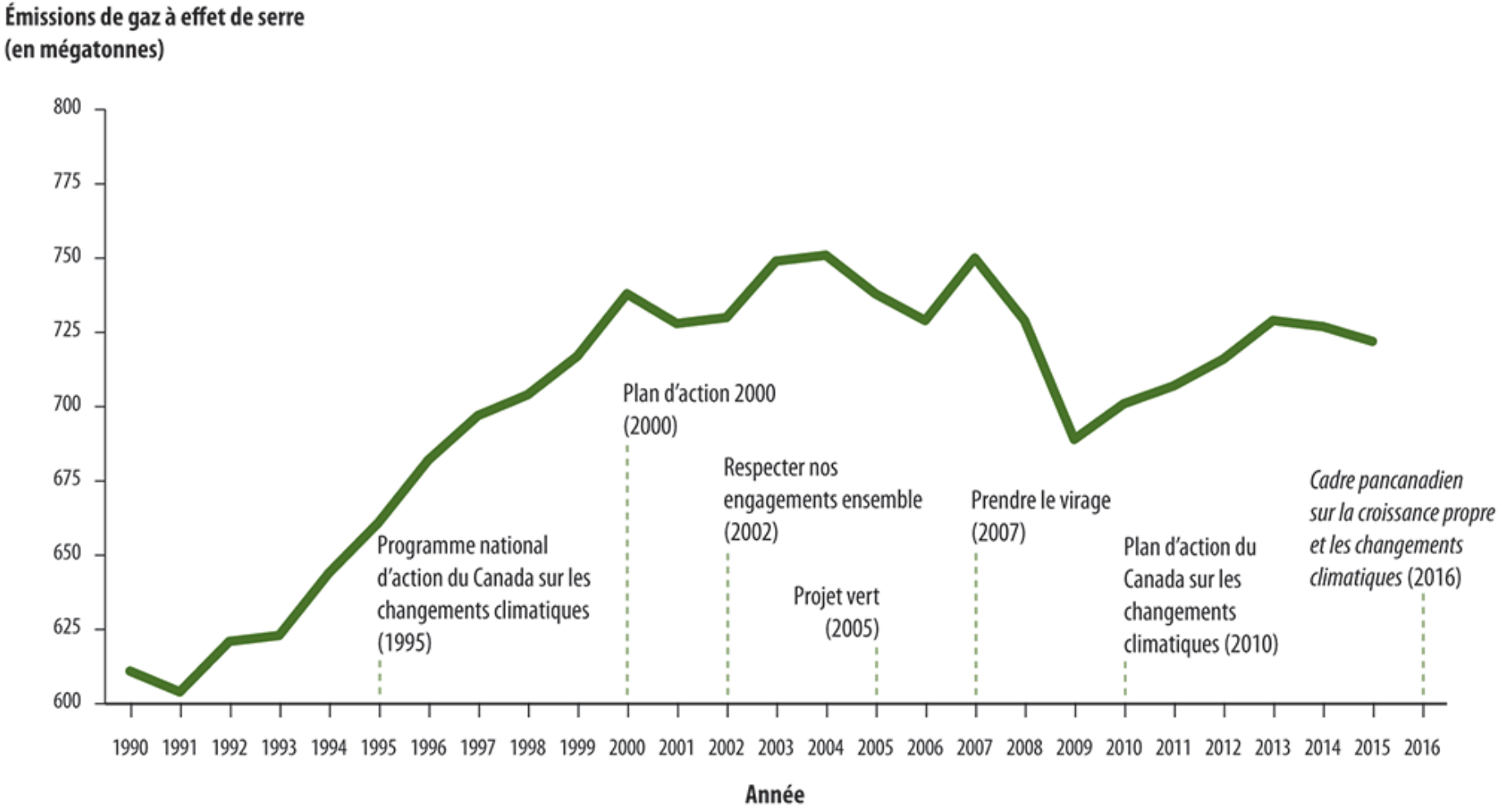

Source : Environnement et Changement climatique Canada, Rapport d'inventaire national 1990-2015 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada, 2017

Le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES du Québec (SPEDE-QC)

UQÀM | Faculté de science politique et de droit
Université du Québec à Montréal

Les émissions de GES au Québec (2015)

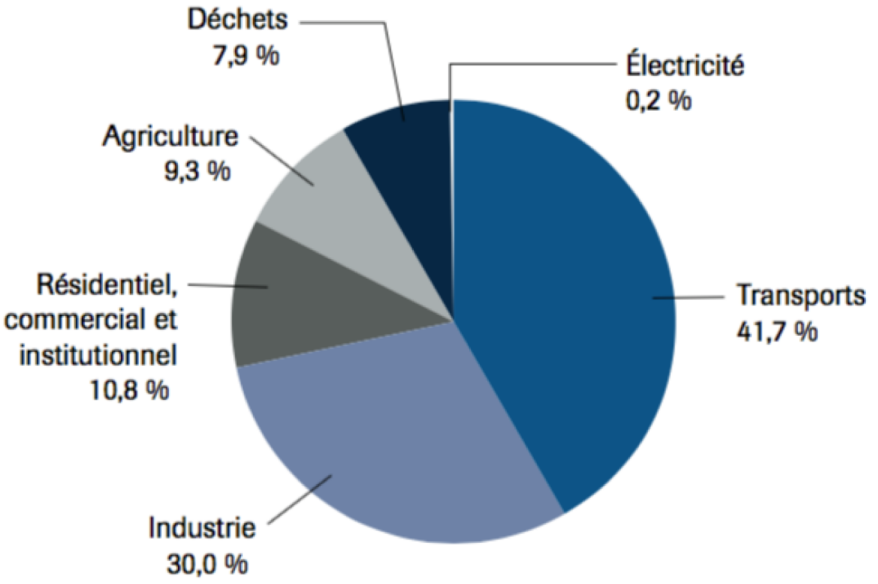

Figure 1. Répartition des émissions de GES au Québec, en 2015, par secteurs d'activité

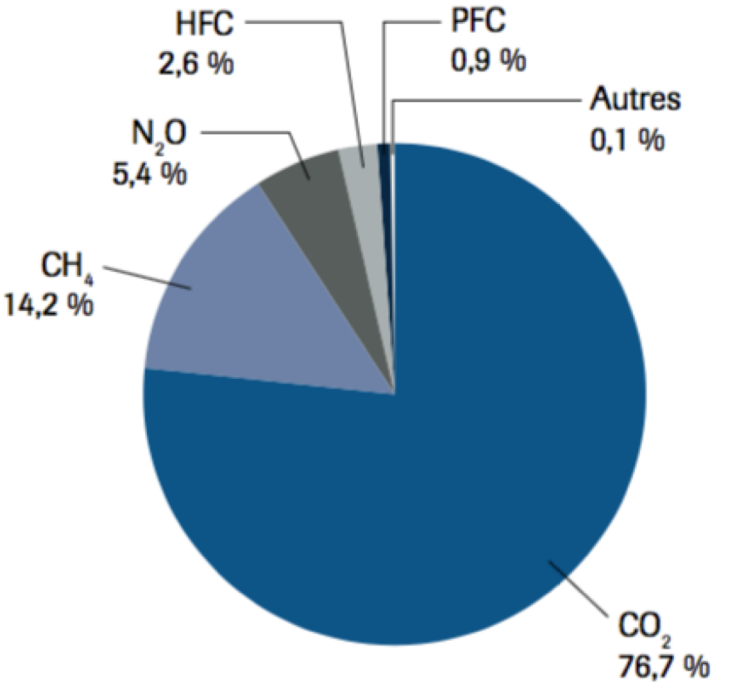

Figure 2. Répartition des émissions de GES au Québec, en 2015, selon le type de gaz

Source : Inventaire québécois des émissions de GES en 2015 et leur évolution depuis 1990 (MDDELCC, 2018)

Figure 8 : Évolution des émissions de GES au Québec et cibles de réduction

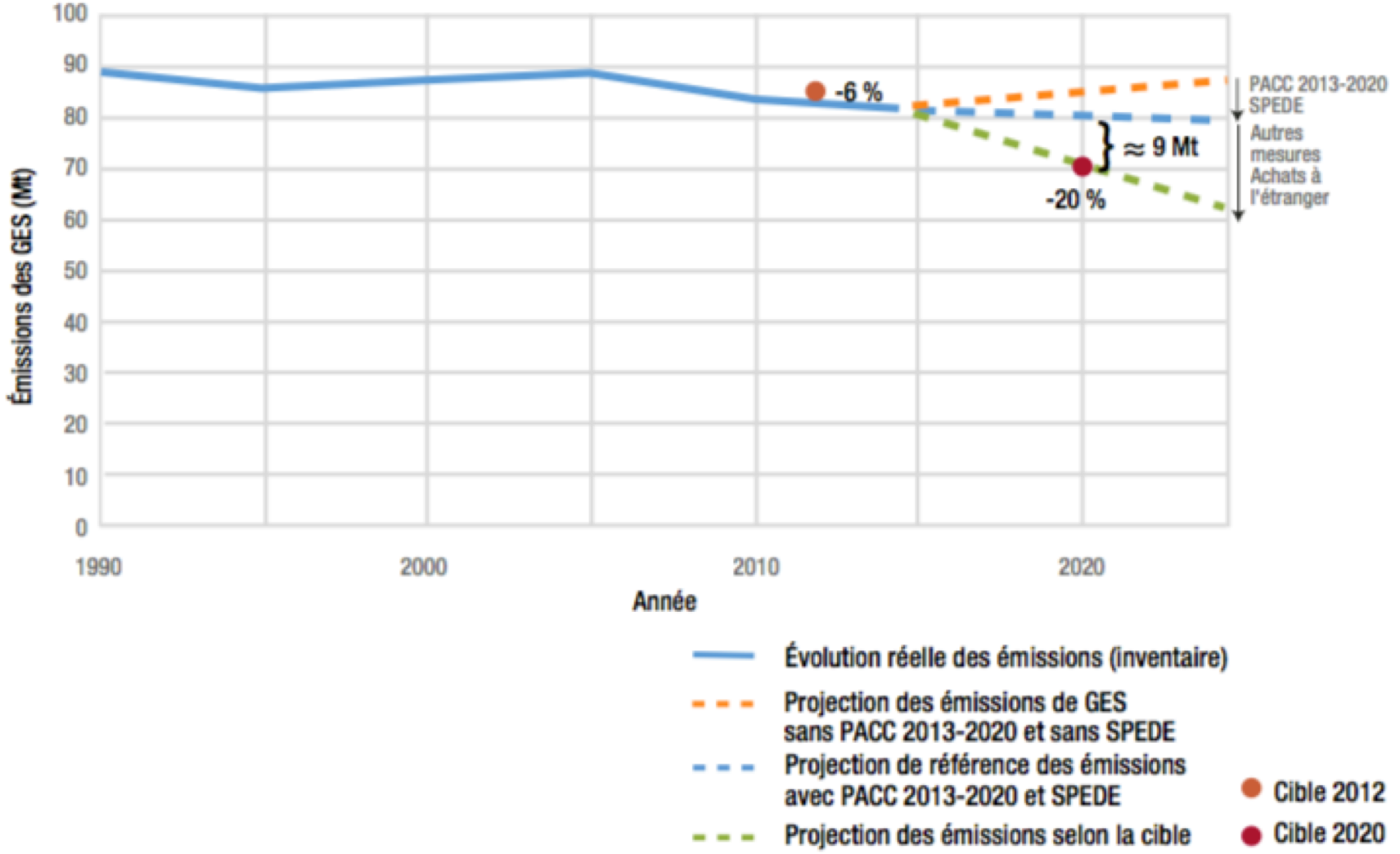

Source : Bilan mi-parcours 2017-2018 du PACC 2013-2020 (MDDELCC, 2018)

Figure 6 : Action du Québec en matière de lutte contre les changements climatiques

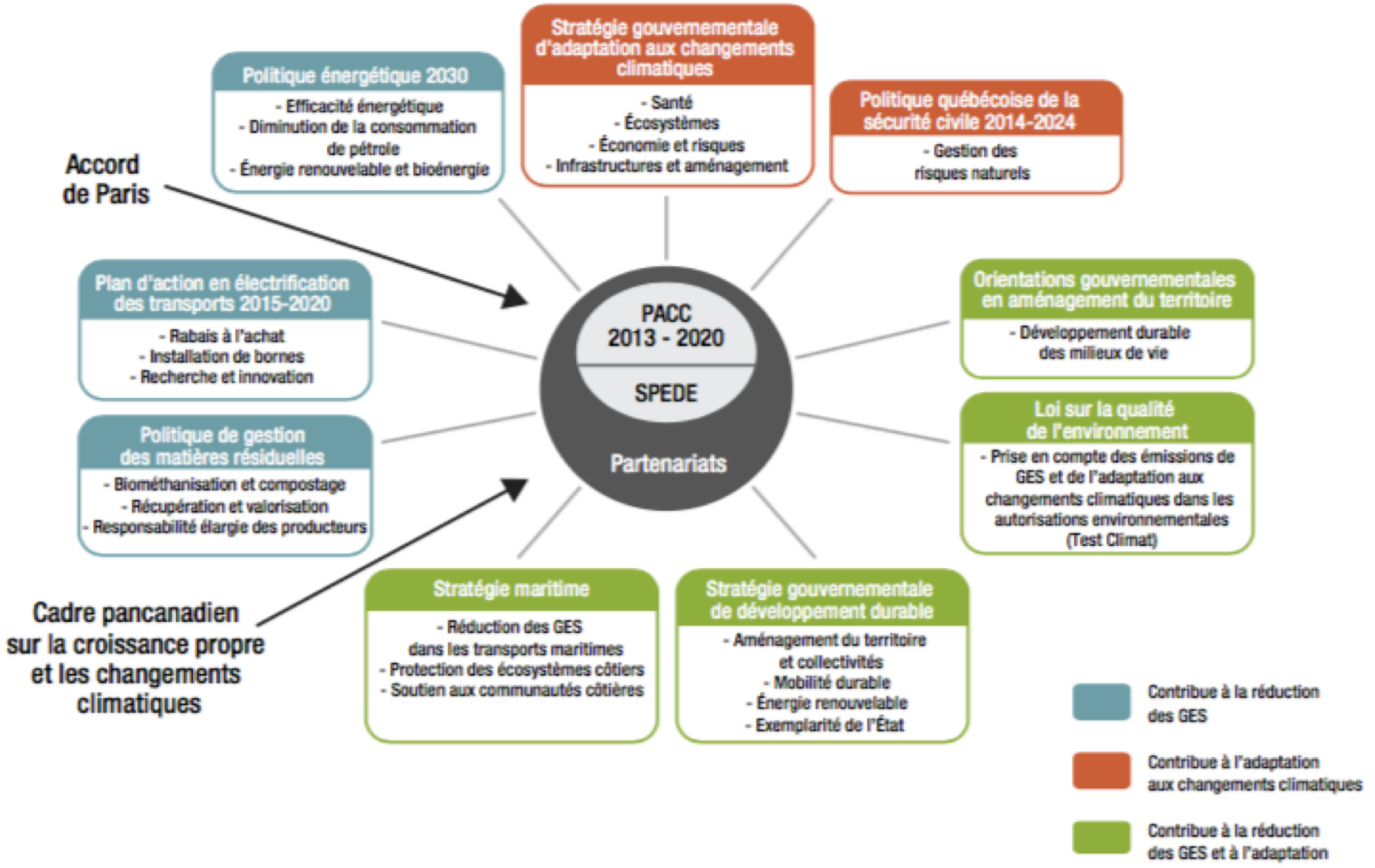

Source : Bilan mi-parcours 2017-2018 du PACC 2013-2020 (MDDELCC, 2018)

Principaux éléments du cadre réglementaire

- Loi sur la qualité de l'environnement
- **Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre**
- Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère

Fonctionnement du SPEDE

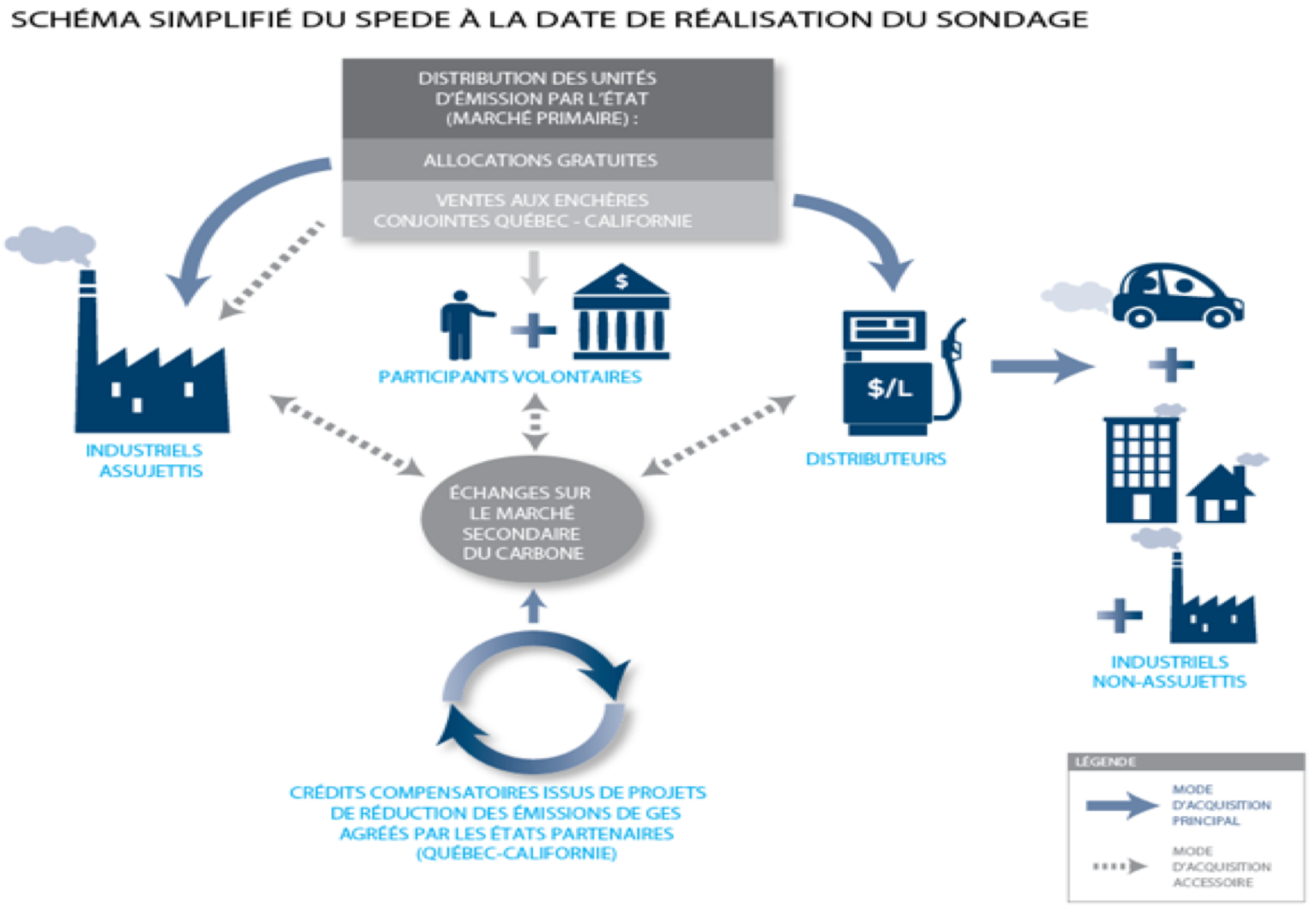

Source : Enquête sur les entreprises touchées par le SPEDE du Québec (Lachapelle et al., 2017)

Entente concernant l'harmonisation et l'intégration des programmes de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre de la Western Climate Initiative (Québec, 22 septembre 2017)

UQÀM | Faculté de science politique et de droit
Université du Québec à Montréal

Fonctions de l'Entente de liaison

1) Protection de l'intégrité environnementale des objectifs régionaux de réduction d'émissions de GES
2) Reconnaissance mutuelle des droits d'émission et partage d'une infrastructure technologique commune
3) Développement d'une capacité institutionnelle régionale
4) Défis juridiques entourant la mise en œuvre de l'Entente

Entente concernant l'harmonisation et l'intégration des programmes de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre
(Québec, 22 septembre 2018)

Entente entre le gouvernement du Québec et le California Air Resources Board concernant l'harmonisation et l'intégration des programmes de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (2013)

Entente concernant l'harmonisation et l'intégration des programmes de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (2017):

Chapitre I : Dispositions générales (Objectifs et définitions)

Chapitre II : Processus d'harmonisation et d'intégration (dont reconnaissance mutuelle des droits d'émission, ventes aux enchères conjointes et plateformes électroniques communes)

Chapitre III : Administration de l'entente (fonctionnement administratif et comité consultatif)

Chapitre IV - Dispositions diverses (confidentialité des renseignements et communication avec le public)

Chapitre V - Dispositions finales (dont procédure de retrait et d'accession, règlement des différends)

Protection de l'intégrité environnementale des objectifs régionaux de réduction d'émissions de GES

- Harmonisation de la réglementation
- Crédits compensatoires (art. 5)
- Établissement d'une comptabilité régionale des réductions de GES (art. 8)

Reconnaissance mutuelle des droits d'émission et le partage d'une infrastructure technologique commune

- Reconnaissance mutuelle des droits d'émission (art. 6)
- Ventes aux enchères conjointes (art. 9)
- Transactions entre les participants (art. 7)
- Infrastructure commune : WCI Inc. (art. 12)

WCI – Infra administrative partagée

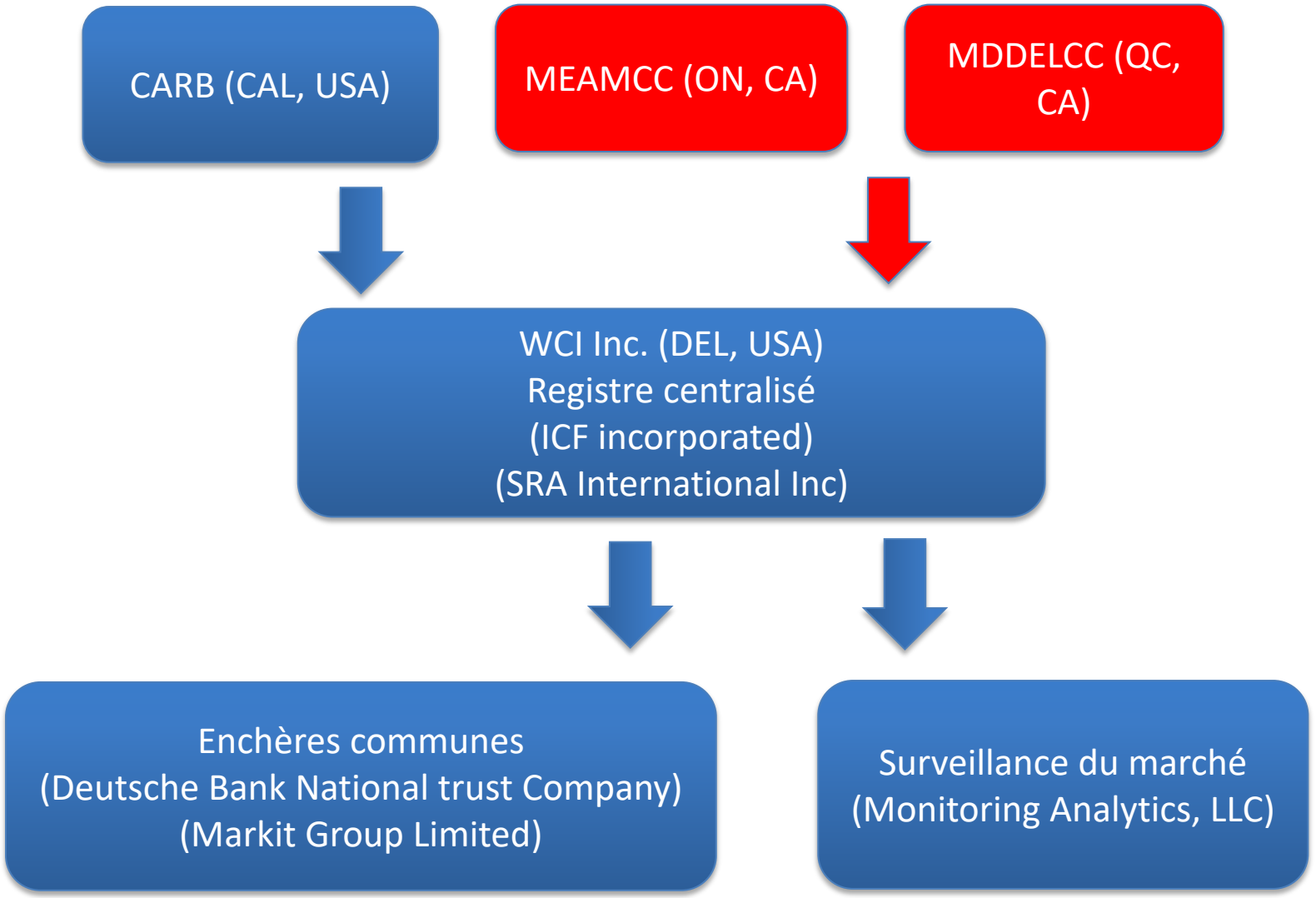

Développement d'une capacité institutionnelle régionale

- Formalise un mode de travail coopératif utilisé depuis la fondation de la WCI
- *Cadre de mise en œuvre du programme régional de la Western Climate Initiative* (2010)
- Vagues successives d'harmonisation (2012, 2013, 2017, …)
- Groupes de travail spécialisés (art. 3) et Comité consultatif (art. 13 et 20)

Le développement d'une capacité institutionnelle régionale

- Accueil de nouveaux membres :
  - procédure d'accession (art. 19)

- Partage d'information :
  - *Entente sur l'échange d'information relatif aux programmes d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre* (CAL, QC, ON, 2016)
  - Déclaration commune QC-ON-MX (2016)
  - Déclaration commune Suisse-QC (2017)
  - Dialogue technique Californie-UE (2017)

Défis juridiques entourant la mise en œuvre de l'Entente

- Fluctuations du droit interne :
  - processus de transformation continue
  - bouleversements réglementaires issus de revirements politiques et judiciaires

- Portée juridique de l'Entente :
  - Qualification juridique
  - Étendue des obligations

Figure 3 | **Regional Cap-and-Trade Programs**

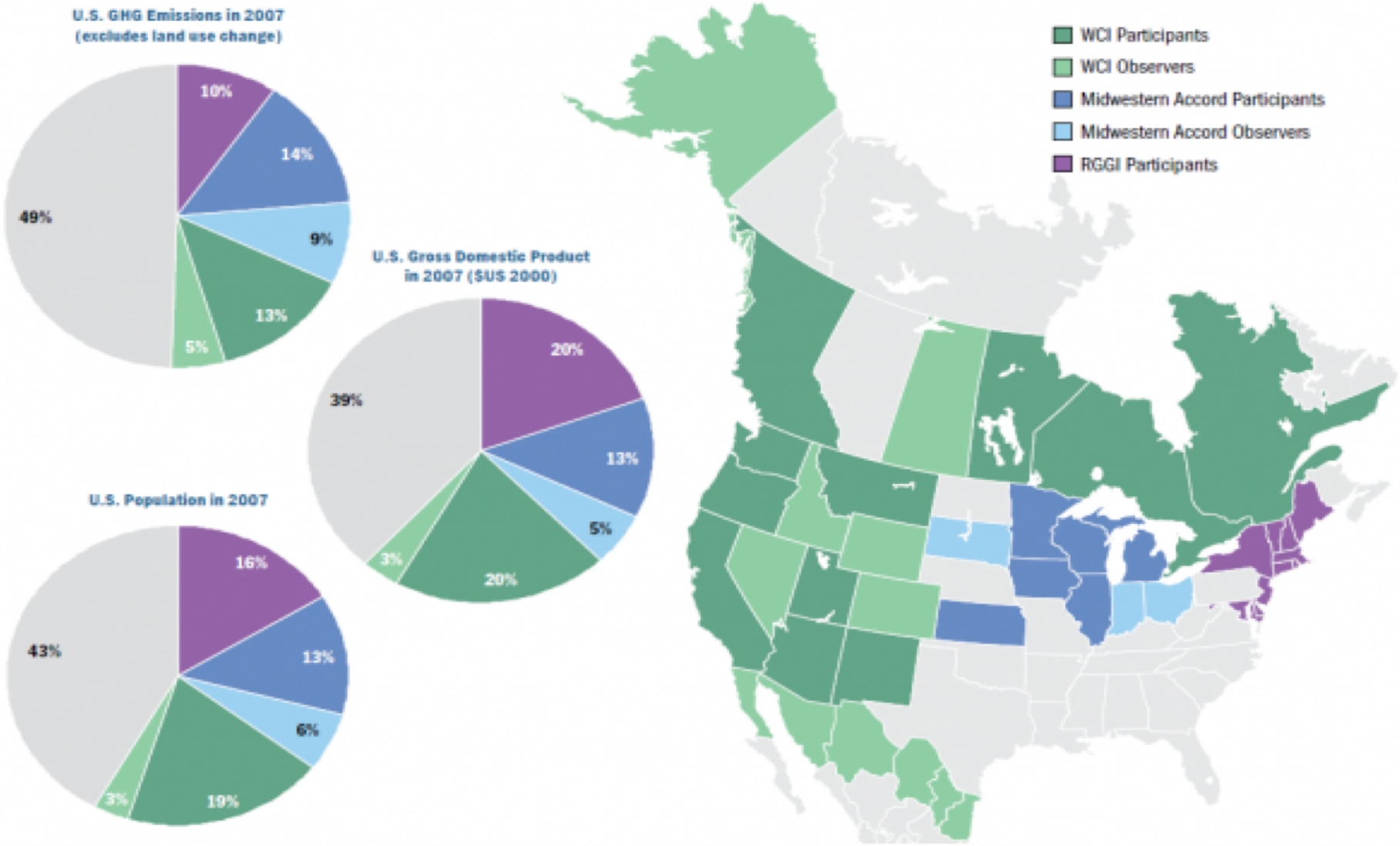

Climate Analysis Indicators Tool (CAIT US) Version 4.0. (Washington, DC: World Resources Institute, 2011).